

## COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL** de la 16<sup>e</sup> réunion de l'année 2021 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le **mercredi 24 novembre 2021**, à 20 h, dans la salle D-307 du Cégep de Rimouski, sous la présidence de M. François Dornier.

---

### PRÉSENCES

M. François Dornier (président)  
M. Raymond Lacroix  
Mme Jocelynn Meadows  
M. Michel Pineault  
M. Philippe Saindon  
M. Pierre-Luc Michaud

### ABSENCE

Mme Janice Lemoignan (motivée)

### PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Claire Bérubé (secrétaire d'assemblée)

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (sujets 21-16.05 et 21-16.06)

### 21-16.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

---

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

### 21-16.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

### 21-16.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 15<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 21-15) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

---

Le président fait la revue du procès-verbal de la 15<sup>e</sup> rencontre du 2 novembre 2021, en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

### 21-16.04 ATTRIBUTION DE MÉDAILLONS D'HONNEUR COLLÈGE ET CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION

---

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Les médailles d'honneur *Collège et Cégep de Rimouski* sont décernés à des membres du personnel en reconnaissance de leur contribution significative au développement du Collège et témoignent de l'estime dans laquelle elles et ils sont tenu(e)s par l'établissement.

Monsieur Jean-François Girard a fait son entrée au Cégep de Rimouski le 10 janvier 2000 à titre d'enseignant puis de coordonnateur du département de géographie. Notamment, il a été le premier Conseiller en développement des projets internationaux à temps plein au Cégep de Rimouski, le premier éclaireur à parcourir des sentiers inconnus, et ce, avec brio. Développeur dans l'âme et collaborateur hors pair, monsieur Girard a établi, au fil des années, de multiples partenariats à l'international. Il a également rédigé un manuel de gestion de risques pour les séjours internationaux. Ce document est devenu un outil de référence pour le Collège en plus de s'avérer particulièrement utile dans le contexte de la pandémie. Finalement, l'excellent travail de monsieur Girard lors de l'appel de projets CICAN a permis au Collège de Rimouski d'obtenir une subvention de 500 000\$ sur 4 ans pour le développement des projets de mobilité internationale.

Afin de remercier monsieur Jean-François Girard de son implication au Cégep et de souligner sa contribution indéniable au développement des projets internationaux, le Comité de Direction souhaite lui remettre le médaillon d'honneur *Collège*.

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski tient à souligner les efforts et les accomplissements de M. Jean-François Girard;

CONSIDÉRANT la performance exceptionnelle qu'a livrée monsieur Girard tout au long de sa présence au Cégep de Rimouski;

CONSIDÉRANT son implication constante et la ténacité remarquable dont il a fait preuve;

CONSIDÉRANT la décision unanime du comité de direction.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'attribuer le médaillon d'honneur *Collège* à monsieur Jean-François Girard qui s'est démarqué par sa contribution significative au développement du Collège, en témoignage de l'estime dans laquelle il est tenu par l'établissement.

#### **21-16.05 CÉGEP – RÉFECTION DE TOITURES (PHASE V) / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % DU PROJET : ADOPTION**

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection sont nécessaires sur certaines sections de toitures des ailes du Cégep de Rimouski. Après étude du degré de détérioration des surfaces touchées, il a été décidé d'étaler les travaux en question sur plusieurs années financières afin d'en atténuer l'impact sur le budget des investissements immobiliers du Cégep ainsi que sur le bon déroulement des activités d'enseignement qu'on y offre.

Jusqu'à présent, quatre (4) phases d'intervention à cet effet ont été mises en chantier lors des années 2007, 2008, 2009 et 2013. Une cinquième (5<sup>e</sup>) phase de travaux, planifiée pour la période estivale 2021, consistait principalement à la réalisation des interventions suivantes :

- Réfection de la toiture B4 (Aile B – Toilettes de La Coudée);
- Réfection de la toiture D4A (Aile D – Verrière du Diktam);
- Réfection des bassins F7, F8 et F9 (Aile F);
- Réfection complète de la toiture de l'aile H.

La firme professionnelle ProulxSavard – Architectes a reçu le mandat de préparer les plans et devis et d'assurer le suivi de chantier du projet.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés au départ à 638 778 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir du budget d'immobilisation 2021-2022 du Cégep.

À la suite d'un appel d'offres public, le comité exécutif a entériné, lors de la séance du 18 mai 2021 (ComExec 21-08.04), l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Ferblanterie de Matane (Matane, Québec) au montant total de 515 088,00 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement mentionnés en pièce jointe.

À la suite de ces ordres de changement, le montant total révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est passé à 573 561,27 \$. Le pourcentage de dépassement de coûts représente donc au final 11,35 % de la valeur du contrat original soit 58 473,27 \$. Le conseil d'administration a autorisé ces travaux supplémentaires lors de l'assemblée tenue le 14 septembre 2021 (CA 21-06.18).

Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % de la cinquième (5<sup>e</sup>) phase (été 2021) du projet de réfection des toitures du Cégep de Rimouski **dès que l'entrepreneur retenu aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire**. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 57 356,15 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise Ferblanterie de Matane (Matane, Québec).

Les paiements réalisés dans le cadre de ce dossier totaliseront alors 573 561,27 \$, soit 100 % du coût total du projet.

Le solde relatif au projet sera alors nul.

## 21-16.06 AFFAIRES DIVERSES

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente, pour adoption par le comité exécutif, un projet de résolution concernant le contrat de gré à gré avec une agence pour la sécurité et la surveillance des terrains et des bâtiments du Cégep de Rimouski, de l'IMQ et des Résidences du Cégep.

Le conseil d'administration, lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2021 (CA 21-06.17), a autorisé l'adjudication du contrat de service pour la sécurité et la surveillance des terrains et bâtiments du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et des Résidences du Cégep, pour un contrat d'une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) années d'option, à l'entreprise de services de sécurité Neptune Security Services inc.

Or, l'agence de sécurité mentionnée ci-haut n'a pas été en mesure de commencer le contrat le 1<sup>er</sup> octobre comme convenu. Par conséquent, le 4 octobre 2021, le Cégep de Rimouski a formellement mis en demeure Neptune Security Services inc. de remédier aux manquements contractuels dans un délai de trente (30) jours faute de quoi à l'expiration de ce délai, le Cégep de Rimouski n'aurait d'autre choix que de résilier le contrat. À l'échéance du délai, soit le 5 novembre 2021, constatant l'incapacité de Neptune Security Services inc. de commencer le contrat, le Cégep de Rimouski a informé l'entreprise que le Cégep de Rimouski résiliait le contrat. Un nouvel appel d'offres public a donc été lancé, après validations que le Cégep ne pouvait pas octroyer le contrat au deuxième soumissionnaire plus bas du précédent appel d'offres.

Dans l'intermède de l'octroi d'un nouveau contrat, le Cégep de Rimouski doit assurer la sécurité des biens du Cégep et des personnes qui se trouvent sur les lieux. C'est ainsi qu'une demande de service a été réalisée auprès de la firme Sécurité BSL Itée afin de couvrir la période du 28 novembre 2021 au 16 janvier 2022 (à confirmer selon la date d'octroi du contrat). Le taux a été fixé à 45 \$ de l'heure pour le temps régulier et 65 \$ de l'heure pour les heures supplémentaires par agent plus taxes applicables. Le total estimé de ce contrat est alors évalué à 122 850 \$ considérant un taux horaire régulier. Le Cégep de Rimouski considère que la signature de cette entente est un cas de force majeure considérant des événements qui ne pouvaient pas être prévus.

CONSIDÉRANT

- Qu'un appel d'offres public a été publié en mai 2021 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour les services d'une agence de sécurité;
- Que l'entreprise Neptune Security Services inc. à qui le contrat a été octroyé à la suite de cet appel d'offres n'a pas été en mesure de réaliser son mandat dans les délais impartis;
- Que le Cégep de Rimouski a résilié le contrat avec l'entreprise Neptune Security Services inc. le 5 novembre 2021;
- Qu'un nouvel appel d'offres public a été publié en novembre 2021 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour les services d'une agence de sécurité;
- Que la firme Sécurité BSL Itée a envoyé au Cégep de Rimouski une offre de service pour couvrir la période où il y a absence de contrat;
- Que la valeur totale du contrat sera de 122 850 \$ selon la prévision des heures octroyées hebdomadairement par le Cégep;

- Que selon l'article 13 (1) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), l'organisme peut conclure un contrat de gré à gré lorsqu'en raison d'une situation d'urgence, la sécurité des personnes ou des biens est en cause;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'entente de service pour la sécurité et la surveillance des terrains et bâtiments du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et des Résidences du Cégep, pour la période commençant le 28 novembre 2021 et se terminant au début du prochain contrat, à l'entreprise Sécurité BSL Itée.

#### **21-16.07 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 21 h 15.

---

Le président (M. François Dornier)

---

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)